

RACHAT PARTIEL PROGRAMMÉ

BELGIUM

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Numéro de Contrat

Preneur d'Assurance 1

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 2

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veuillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 3

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

Preneur d'Assurance 4

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone mobile

E-mail

Veillez choisir ce qui convient :

Je certifie être exclusivement résident fiscal en Belgique.

Lorsque je suis résident fiscal dans un pays autre que la Belgique, je certifie que :

J'ai déjà fourni un Formulaire d'Autocertification Echange Automatique de Renseignements (« EAR ») et je confirme que ce Formulaire est toujours correct et valable.

ou

- i) je réside à des fins fiscales dans le pays qui est indiqué dans le tableau qui suit, ii) je fournirai une pièce justificative en cas de changement de pays de résidence à des fins fiscales, et iii) s'il est impossible d'indiquer un NIF pour Raison B, je fournirai rapidement un NIF valide dans les 30 jours.

PAYS DE RÉSIDENCE A DES FINS FISCALES (VEUILLEZ ÉVITER D'EMPLOYER TOUTE ABRÉVIATION)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHEANT)	RAISON (A, B OU C)* SI ABSENCE DE NIF	EXPLICATION SI NIF INDISPONIBLE (UNIQUEMENT POUR RAISON B)

- * Raison A Le pays dont le Titulaire de compte est assujéti à l'impôt ne délivre pas de NIF à ses résidents.
- Raison B Le Titulaire de compte est autrement incapable d'obtenir un NIF ou tout numéro équivalent (veuillez expliquer la raison de votre incapacité à obtenir un NIF dans le tableau si vous avez opté pour cette raison).
- Raison C Pas d'obligation de fournir un NIF. (Note : veuillez ne sélectionner la Raison C que si les autorités du pays de résidence à des fins fiscales renseigné n'exigent pas la communication du NIF).

Je/Nous, soussigné(s), Preneur(s) d'assurance et/ou Ayant(s) droit, demande/demandons à Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge de procéder au rachat du Contrat mentionné ci-dessus, comme suit :

DEVISE	MONTANT DU CONTRAT DEVANT ÊTRE RACHETÉ	FRÉQUENCE	DATE DE DÉBUT*
		Mensuelle	
		Trimestrielle	
		Semestrielle	
		Annuelle	

* Si aucune date n'est mentionnée, les rachats partiels programmés débiteront le jour de transaction suivant.

Veillez transférer les sommes vers le(s) compte(s) suivant(s) :

Nom de la banque

Adresse

Rue/N°

Ville Code postal

Pays

E-mail

Nom du titulaire du compte

SWIFT/BIC Numéro IBAN

Devise du compte de liquidité

Instructions additionnelles (transfert d'actifs ou instruction sur les actifs, échange de devises)

RAISON DU RACHAT PARTIEL

Revenu supplémentaire requis

Paiement des taxes, factures et autres frais

Investissement dans l'immobilier

Réinvestissement dans un autre contrat d'assurance/de capitalisation auprès d'Utmost Luxembourg S.A.

Réinvestissement auprès d'une autre compagnie

Réalisation de plus-value sur les investissements

Autre

1. Je/Nous confirme/confirmons n'avoir ni transféré, ni cédé, ni grevé de quelque façon que ce soit mes/nos droits ou titre de propriété relatifs au Contrat, ne pas avoir désigné de bénéficiaire devenu irrévocable et que je/nous suis/sommes en droit de demander le présent rachat partiel.
2. Je/Nous reconnais/reconnaissons que le présent rachat partiel sera exécuté conformément aux Conditions Générales du Contrat.
3. Je/Nous confirme/confirmons que je/nous ai/avons pris les conseils appropriés auprès de personnes habilitées eu égard aux éventuelles conséquences fiscales de cette demande.
4. Je/Nous reconnais/reconnaissons que tout impayé, y compris toute taxe devant être retenue à la source par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge, sera débité de la Valeur de Rachat.

Votre Contrat pourrait ne pas procurer les mêmes avantages si vous vous déplacez dans un autre pays. Il est de votre responsabilité en tant que Preneur (d'Assurance) d'informer immédiatement Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge de tout changement de résidence.

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBLIGATIONS FISCALES

Le(s) soussigné(s) Preneur(s) d'Assurance et/ou Ayant(s) droit/administrateur(s) ou autre(s) représentant(s) légal/légaux du Preneur (d'Assurance) (le « Preneur ») d'un ou de plusieurs contrats d'assurance-vie (les « Contrats ») avec Utmost Luxembourg S.A., déclare par la présente qu'il, le Bénéficiaire effectif, et si applicable, la personne qui est le payeur réel des primes des Contrats, se conforment à toutes leurs obligations fiscales (les « Obligations Fiscales ») par rapport aux Contrats.

Le Preneur d'Assurance confirme qu'il se conforme à toutes ses Obligations Fiscales liées à l'existence des Contrats et des transactions y relatives. Le Preneur d'Assurance décharge Utmost Luxembourg S.A. de toute responsabilité et tient Utmost Luxembourg S.A. indemne de toutes conséquences résultant d'un manquement à l'une de ses Obligations Fiscales. Le Preneur d'Assurance s'engage à (i) immédiatement informer Utmost Luxembourg S.A. d'un éventuel changement lié à la validité de cette déclaration et (ii) fournir à tout moment à Utmost Luxembourg S.A. tout document qui pourrait lui être raisonnablement demandé par Utmost Luxembourg S.A. pour démontrer qu'il remplit ses Obligations Fiscales.

Le Preneur d'Assurance reconnaît et accepte que les déclarations et la documentation relatives à la conformité fiscale constituent des éléments substantiels pour Utmost Luxembourg S.A., que le Contrat sera émis par Utmost Luxembourg S.A. sur base de l'exactitude et du caractère complet de ces déclarations, et que toute fausse déclaration, qu'elle soit intentionnelle ou non, ou le fait de ne pas fournir la documentation demandée par Utmost Luxembourg S.A. peut entraîner l'annulation ou la résiliation du Contrat par Utmost Luxembourg S.A.

Le Preneur d'Assurance reconnaît et accepte également que :

- › Utmost Luxembourg S.A. l'a expressément informé des dispositions relatives à l'abus fiscal au moyen d'un acte(s) juridique(s), tel que prévu par l'article 344 § 1 du Code des impôts sur les revenus, respectivement par l'article 18 §2 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et par l'article 106 alinéa 2 du Code des droits de succession, en ce qui concerne la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que par l'article 3.17.0.0.2 du Code flamand de la fiscalité, en ce qui concerne la Région flamande ;
- › il comprend qu'il suffit que les autorités fiscales belges démontrent qu'il y a un « abus fiscal » afin qu'un acte juridique ou un ensemble d'actes juridiques réalisant une même opération ne lui soit pas opposable ;
- › il comprend qu'il y a « abus fiscal » lorsqu'un redevable réalise (i) une opération par laquelle il se place en-dehors du champ d'application de toute disposition du Code des Impôts sur les Revenus, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ou du Code des droits de succession ou du Code flamand de la fiscalité, ou des arrêtés pris en exécution de celui-ci (ci-après un « Code »), en violation des objectifs de cette disposition, ou (ii) une opération par laquelle il prétend à un avantage fiscal prévu par une disposition d'un Code mais dont l'octroi serait contraire aux objectifs de cette disposition et dont le but essentiel est l'obtention de cet avantage ;
- › il comprend que, en cas « d'abus fiscal », il appartiendrait au redevable de prouver que le(s) acte(s) juridique(s) (le cas échéant, l'ensemble des actes juridiques) se justifie(nt) par d'autres motifs que des motifs purement fiscaux ;
- › il comprend qu'il existe une incertitude quant au champ d'application exact des dispositions susmentionnées d'un Code et quant à leur application à certains actes juridiques ;
- › Utmost Luxembourg S.A. ne dispense ni d'avis juridique ni d'avis fiscal et qu'Utmost Luxembourg S.A. lui a expressément recommandé d'analyser les conséquences et/ou risques possibles liés à la souscription d'un contrat d'assurance-vie/de capitalisation, en fonction de sa situation personnelle, en obtenant un avis auprès de son conseiller tant du point de vue civil que fiscal ;
- › il s'engage à soumettre à ses conseillers juridiques et fiscaux toutes les questions relatives à ses Obligations Fiscales applicables.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 2

SIGNATURE

Date

Lieu

Preneur d'Assurance 3

SIGNATURE

Date

Lieu

Preneur d'Assurance 4

SIGNATURE

Date

Lieu

UTMOST LUXEMBOURG S.A. - SUCCURSALE BELGE DOIT ÊTRE EN POSSESSION DES DOCUMENTS SUIVANTS AFIN DE POUVOIR LIBÉRER LES SOMMES :

- › l'original de la présente demande de rachat partiel signée par l'ensemble des Preneurs d'Assurance et/ou Ayant(s) droit ;
- › une copie certifiée conforme d'une pièce d'identité en cours de validité du/des Preneur(s) d'Assurance et Ayant(s) droit (à moins que celle-ci n'ait déjà été fournie à Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge auparavant) ; et
- › un justificatif de domicile du/des Preneur(s) d'Assurance et Ayant(s) droit (impression du contenu de la puce électronique de la carte d'identité ou une facture de gaz, électricité, etc.).

IMPORTANT :

En fonction de la liquidité de votre portefeuille et des délais de rachat de tout gestionnaire, le traitement de votre demande de rachat partiel peut être retardé de façon substantielle. Selon la destination des sommes rachetées, le paiement peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables à compter du Jour de Transaction où le rachat partiel est traité. Prière d'indiquer une date de début tenant compte de ces délais si le solde doit vous être crédité à une date précise.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge/Belgisch bijkantoor, Immeuble/Gebouw: de Ligne 13, rue de Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles/Brussel, Belgique/België est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0657.800.550. La société est autorisée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) à exercer en Belgique sur la base de la liberté d'établissement et est immatriculée à la FSMA sous le numéro 1322

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.